PROCÈS-VERBAL

DU 14 JANVIER 2022

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS EN TÉLÉCONFÉRENCE:

M. Jean-Pierre Bélanger
M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. Gervais Parent
M. Réjean Blanchette
M. Rodrigue Ouellet
M. André Blouin

Monsieur Robert Lyman, directeur général adjoint est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En raison des mesures sanitaires de la COVID, la séance est tenue à huis clos les élus étant en téléconférence.

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00, aucune personne n'assiste à la séance.

22-001 **2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin

QUE monsieur Robert Lyman soit nommé secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-002 **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2022**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Nomination d'une secrétaire d'assemblée**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2021 et du procès-verbal du 20 décembre 2021**
5. **Informations et dépôt de documents**

5.1 Correspondance
5.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire

6. Administration générale

6.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer

6.2 Dépôt des états financiers internes au 31 décembre 2021

6.3 Nomination représentant de la municipalité auprès de la FQM et de l'UMQ

6.4 Nomination représentant de la municipalité auprès de la CNESST

6.5 Avis de motion et dépôt de projet pour le règlement # 22-251 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier

6.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-250 portant sur la taxation et la tarification 2022 de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier

7. Première période de questions

8. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter

9. Travaux publics-Transports
Pas de point à traiter

10. **Hygiène du milieu**
Pas de point à traiter

11. Aménagement, Urbanisme et développement
Pas de point à traiter

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1 Contribution au projet de *livre des athlètes de La Mitis*

13. Dossiers des Élus

14. Varia

15. Deuxième période de questions

16. Levée de la séance

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-003 **4. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2021 ET DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2021</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales et Habitation : Nous informe de l'acceptation de la version #2 de la programmation des travaux de la TECQ 2019-2023;

Ministère des Transports : Informe la municipalité que le projet présenté au PAVL n'a pas été retenu;

Ministère des Affaires Municipales et Habitation : Nous informe qu'avec les nouvelles consignes sanitaires, les séances du conseil devront se tenir à distance;

MAPAQ : Informe la municipalité sur le Programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal découlant directement de la détermination d'une valeur imposable maximale du terrain de toute exploitation agricole.

5.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire

- **Nomination des élus dans les dossiers de la MRC**
- **Adoption de la taxation des TNO**
- **Adoption de la répartition des quotes-parts de la MRC**

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-004

6.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 14 janvier 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 14 janvier 2022 au montant de 63 656.07$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-005 **6.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2021</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 décembre ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Réjean Blanchette

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-006 **6.3 <u>NOMINATION REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA FQM ET DE L'UMQ</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE dans les interactions avec ces organisations un représentant doit être désigné afin d'avoir accès aux extranets et services aux membres ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE monsieur Robert Lyman directeur général adjoint soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier auprès de la FQM et de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-007 **6.4 - <u>NOMINATION REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CNESST</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier doit émettre des rapports auprès de la CNESST;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE monsieur Robert Lyman directeur général adjoint soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier auprès de la CNESST et soit autorisé à signer tous les documents et rapports nécessaires aux interactions avec cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT # 22-251 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

M. Gérard Desjardins donne avis de motion et dépose le projet de règlement # 22-251 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

6.6 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 22-250 PORTANT SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

M. André Blouin donne avis de motion et dépose le projet de règlement # 22-250 portant sur la taxation et la tarification 2022 de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

Pas de point à traiter

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Pas de point à traiter

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-008 **12.1 <u>CONTRIBUTION AU PROJET DE *LIVRE DES ATHLÈTES DE LA MITIS*</u>**

ATTENDU la préparation d'un livre sur les athlètes élites de La Mitis où le représentant de Saint-Charles-Garnier sera monsieur Fernand Morneau;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil de Saint-Charles-Garnier contribue au livre sur les athlètes de La Mitis pour un montant de 250$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

- M. André Blouin a eu une rencontre téléphonique avec Simon de la MRC au sujet du MADA.

14. <u>VARIA</u>

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

22-009 **16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet de la lever de l'assemblée à 19h18.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, secrétaire d'assemblée